



## POUR QUI ?

Les enfants de 0 à 6 ans qui ont besoin de soins pluridisciplinaires en réponse à des difficultés de développement ou un handicap.



## ORIENTATION ?

Libre consultation des familles ou sur le conseil des partenaires de soin ou de la petite enfance.



## COMBIEN ?

Prise en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie.



## NOS ÉQUIPES

### Une équipe de soin spécialisée

Médecins spécialisés

Infirmiers

Psychologues

Orthophonistes

Ergothérapeutes

Educateurs spécialisés et de jeunes enfants

Assistants sociaux

Enseignants spécialisés

Psychomotriciens

Kinésithérapeute

## CONTACT



 03 86 71 98 50

 [contact@lefildariane-nievre.fr](mailto:contact@lefildariane-nievre.fr)

 8 rue des Docks  
BP 626 - 58 000 NEVERS Cedex

 [www.lefildariane-58.fr](http://www.lefildariane-58.fr)

## HORAIRES

Lundi - Mardi - Jeudi  
8h-12h / 13h-17h30



Mercredi  
8h-12h / 13h-16h30

Vendredi  
8h-12h / 13h30-16h30

## NOS ANTENNES

CHATEAU CHINON  
Place des Martyrs de la  
Résistance  
03.86.85.10.32

CLAMECY  
15 rue de la Gravière  
03.86.71.95.65

CORBIGNY  
1 rue du Petit Fort  
03.86.20.64.76

COSNE-SUR-LOIRE  
Ecole Paul Doumer, Quai  
Sanitas  
03.86.28.01.36

DECIZE  
14 avenue de Verdun  
03.86.25.24.84



Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique



# C.A.M.S.P

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce



Accueil et accompagnement pour les enfants de 0 à 6 ans qui présentent des difficultés de développement ou un handicap qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire.

## L'ACCOMPAGNEMENT

### Accueil

Dans un délai de 15 jours à 1 mois, après la réception de votre demande de consultation, vous êtes reçus par un ou plusieurs professionnels qui accompagneront le début du parcours de soin de votre enfant.

Lors de ce rendez-vous, les difficultés rencontrées et vos attentes concernant l'intervention du CAMSP seront abordées. Le professionnel vous présentera le CAMSP, ses missions et le déroulement du parcours de soin.

Si la situation de votre enfant ne relève pas du CAMSP, une réorientation vous sera proposée.



### Phase d'admission

Suite à l'accueil, dans le cadre de la phase d'admission, il pourra vous être proposé une observation clinique pluriprofessionnelle. Cette observation a pour objectif de permettre une première évaluation des potentialités, des difficultés et des besoins de votre enfant. Ces éléments seront portés à la connaissance du médecin lors de la synthèse pour élaborer le projet de soin.



### Synthèse

À l'issue de la phase d'admission, une réunion de synthèse, sous l'autorité du médecin du CAMSP permet soit de :

- Poser des indications sur la mise en place d'un suivi
- Proposer, si besoin, un ou plusieurs bilan(s) spécifique(s)
- Proposer une réorientation vers un autre service.

Après cette réunion, si une prise en charge vous est proposée, un document individuel de prise en charge (DIPEC) sera réalisé pour contractualiser le projet de soin. À son retour, signé des responsables légaux, les attentes seront enregistrées et un référent sera désigné qui deviendra votre interlocuteur privilégié.

## LES ACTIONS THÉRAPEUTIQUES



### Votre enfant a moins de 3 ans

Un accueil et un projet de soin adapté aux besoins de votre enfant vous seront proposés dans des délais courts par une équipe pluridisciplinaire spécifique. Cette équipe est formée à la petite enfance et se situe sur le site de Nevers. Pour certaines situations, l'accompagnement se fait en partenariat avec le Réseau de Périnatalité de Bourgogne.

### Votre enfant a plus de 3 ans



Votre enfant sera accueilli selon les conditions présentées ci-dessus. Un projet de soin adapté vous sera proposé par une équipe pluridisciplinaire qualifiée sur les sites de Nevers, Cosne sur Loire, Decize, Château-Chinon, Corbigny et Clamecy, selon votre lieu de résidence.

Les accompagnements proposés : suivi individuel, suivi en groupe, accompagnement à domicile, entretiens familles et interventions scolaires...

Le CAMSP dispose d'une unité diagnostique des troubles de l'autisme



## NOTRE RELATION

### VOUS ÊTES "CO-ACTEUR" DU PROJET DE VOTRE ENFANT

Toutes les aides qui pourront être mises en place pour votre enfant seront décidées avec vous, en fonction de ses besoins, mais également en fonction de vos choix personnels.

Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP seront à votre écoute durant tout le parcours de soin de votre enfant.

Pendant la période d'accompagnement par le CAMSP et sur une durée de 3 années après la sortie, l'assistante sociale du service pourra répondre à vos questions.



## LA SORTIE DU CAMSP

### La sortie du CAMSP peut résulter de plusieurs motifs :

- 1 A tout moment sur la demande d'un parent
- 2 A l'issue de projet de soin
- 3 A l'âge des 6 ans de votre enfant
- 4 Lors d'un déménagement sur un autre Département sur un établissement Médico-Social
- 5 En cas d'absences répétées et non justifiées